



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Annexe au budget 2015

Vétroz, le 11 novembre 2014

Evolution des dépenses et des recettes du budget 2015

1.1 Compte de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart par rapport au budget 2014
Charges de personnel	3'649'778.80	3'963'350.00	4'406'350.00	443'000.00
Biens et services	2'762'246.33	2'900'500.00	2'961'950.00	61'450.00
Intérêts passifs	311'567.15	540'800.00	611'000.00	70'200.00
Amortissements comptables	3'317'700.00	4'785'200.00	4'865'901.00	80'701.00
Amortissements financiers	149'466.93	120'000.00	125'000.00	5'000.00
Parts et contrib. sans affectation	91'142.75	88'000.00	90'000.00	2'000.00
Participation à des collect. publiques	1'910'473.80	1'844'100.00	1'808'000.00	-36'100.00
Subventions accordées	4'831'406.10	4'861'500.00	5'161'000.00	299'500.00
Attrib. aux financements spéciaux	12'980.45	21'600.00	204'000.00	182'400.00
Imputations internes	157'437.30	157'200.00	178'700.00	21'500.00
Total	17'194'199.61	19'282'250.00	20'411'901.00	1'129'651.00

Recettes de fonctionnement				
Impôts	12'107'545.93	11'264'000.00	11'648'500.00	384'500.00
Patentes et concessions	496'897.48	488'500.00	497'000.00	8'500.00
Revenu des biens	338'772.02	302'900.00	1'024'200.00	721'300.00
Contributions de tiers	2'707'991.18	2'619'600.00	3'031'100.00	411'500.00
Parts à des recettes cant. sans affect.	977'767.45	1'070'000.00	1'439'000.00	369'000.00
Participations de collectivités	351'813.85	348'500.00	443'800.00	95'300.00
Subventions acquises	356'345.65	468'200.00	498'900.00	30'700.00
Prélèv. sur financements spéciaux	67'842.15	176'600.00	20'000.00	-156'600.00
Imputations internes	157'437.30	157'200.00	178'700.00	21'500.00
Total	17'562'413.01	16'895'500.00	18'781'200.00	1'885'700.00

Marge d'autofinancement	3'685'913.40	2'398'450.00	3'235'200.00	836'750.00
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Amortissements comptables	3'317'700.00	4'785'200.00	4'865'901.00	80'701.00
----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------------

Excédent/insuffisance de recettes	368'213.40	-2'386'750.00	-1'630'701.00	756'049.00
--	-------------------	----------------------	----------------------	-------------------

1.2 Compte des investissements

Dépenses	5'778'560.50	12'889'100.00	12'488'501.00	-400'599.00
Recettes	1'210'867.85	3'927'500.00	3'532'225.00	-395'275.00
Investissements nets	4'567'692.65	8'961'600.00	8'956'276.00	-5'324.00

1.3 Financement

Marge d'autofinancement	3'685'913.40	2'398'450.00	3'235'200.00	836'750.00
-------------------------	--------------	--------------	--------------	------------

Investissements nets	4'567'692.65	8'961'600.00	8'956'276.00	-5'324.00
Insuffisance de financement	881'779.25	6'563'150.00	5'721'076.00	-842'074.00
Degré d'autofinancement	80.70 %	26.76 %	36.12 %	---

Variations majeures du compte de fonctionnement

Comme d'accoutumée et par mesure de simplification, seuls les comptes présentant simultanément un écart de plus de Fr. 5'000.-- et de plus de 10 % d'avec le budget de l'année précédente feront l'objet d'une explication.

Coûts salariaux

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, le Conseil municipal, s'alignant sur la politique cantonale, a décidé qu'il n'y aurait pas de renchérissement des traitements pour l'exercice 2015. En revanche, cette rubrique sera influencée par trois facteurs, à savoir :

1. parts d'expérience accordées,
2. réadaptation des traitements horaires versés au personnel de nettoyage ainsi qu'au personnel auxiliaire travaillant au sein des structures de la petite enfance,
3. traitements octroyés au personnel à engager.

Les traitements ont été ventilés dans les différents centres de charges en appliquant une clé de répartition théorique pouvant bien évidemment différer de la situation réelle, plus particulièrement en ce qui concerne l'équipe des travaux publics.

0. Administration générale

- **011.318.20 Frais de port et matériel bureau de vote** : les élections fédérales auront lieu en 2015.
- **012.317.00 Frais de réceptions et manifestations** : le Conseil municipal a décidé de réduire le montant qui lui est alloué pour les réceptions.
- **029.311.00 Mobilier & machines de bureau** : un copieur supplémentaire et un écran de projection pour la salle du Conseil (en leasing) seront acquis en 2015.
- **029.318.10 Assurances choses et RC** : l'augmentation provient du fait que le montant des immobilisations a augmenté.
- **029.318.50 Frais judiciaires** : le montant se base sur la tendance actuelle du nombre croissant de procédures.

1. Sécurité publique

- **102.318.21 Programme d'intégration cantonal / 102.461.02 Subvention s/programmes d'intégration cantonal et cohabiter** : le plan comptable a été modifié et ces postes se trouvent désormais sous la rubrique 589.
- **140.311.10 Equipement et matériel SP** : de nouveaux sapeurs seront recrutés en 2015.

- **140.352.04 Participation commune Vétroz CSP Lizerne / 140.452.02 Participation commune Ardon CSP Lizerne** : par mesure de simplification, toutes les dépenses sont désormais enregistrées par la commune de Vétroz puis refacturées par la suite à la commune d'Ardon à hauteur de 45%.
- **160.480.01 Prélèvement sur le fonds abris PCi** : il s'agit de l'acquisition de servitudes dans des abris privés.

2. Enseignement et formation

- **200.312.02 Chauffage, eau et électricité / 210.312.02 Chauffage, eau et électricité** : le grandissement du centre scolaire des Plantys est pris en compte ; de plus, une reventilation entre les écoles infantine et primaire est effectuée dans le plan comptable.
- **210.311.10 Maintenance informatique** : il s'agit de l'interconnexion entre les centres scolaires.
- **210.313.00 Produits de nettoyage et abonnements** : l'augmentation provient de l'agrandissement des Plantys et a également été réadapté sur la base des dépenses de 2013.
- **210.318.08 Transport des écoliers** : il s'agit d'une nouvelle dépense en lien avec le regroupement scolaire instauré à la rentrée 2014.
- **211.318.10 Transport des élèves au CO** : l'estimation tient compte de la dépense constatée en 2013, le nombre d'élèves restant similaire.
- **211.352.00 Ecolage au CO** : le montant de l'écolage a été revu à la hausse.
- **220.361.13 Contribution communale élèves en institution** : la prévision est basée d'une part sur le montant facturé par l'Etat du Valais, à savoir Fr. 3'320.-- par élève et, d'autre part, sur les créances émises par les diverses institutions.
- **290.351.00 Direction des écoles / 290.461.03 Subvention cantonale s/direction des écoles** : le directeur étant dorénavant payé directement par la commune, son traitement se trouve sous le compte 290.302.00.

3. Culture - loisirs - culte

- **340.314.01 Entretien des installations sportives** : le montant a été réadapté en fonction des dépenses effectuées en 2013 et en tenant compte du fait que les terrains de football des Plantys seront rénovés.

4. Santé

- **440.352.00 Centre médico-social subrégional** : la prévision 2015 est basée sur le budget remis à la CoGest.

5. Prévoyance sociale

- **540.313.03 Frais de fonctionnement animation socio-culturelle / 540.436.14 Participation de tiers aux activités socio-culturelle** : le montant budgétisé tient compte des activités prévues en 2015 et refacturées en partie.

- **541.313.01 Frais de fonctionnement crèche Le Nid / 541.390.00 Loyer interne Crèche Le Nid / 541.434.01 Crèche - Participation des parents** : avec l'installation dans le nouveau bâtiment prévue pour août 2015, le nombre d'enfants accueillis va augmenter, passant à quarante contre trente actuellement.
- **542.313.11 Frais de fonctionnement UAPE L'Escale / 542.390.01 Loyer interne UAPE L'Escale / 542.434.02 UAPE - Participation des parents / 542.461.00 UAPE - Subvention cantonale** : avec l'installation dans le nouveau bâtiment prévue pour août 2015, le nombre d'enfants accueillis va augmenter, passant à soixante contre cinquante actuellement.
- **543.313.04 Frais de fonctionnement nursery La Cigogne / 543.390.02 Loyer interne nurserie La Cigogne / 543.434.05 Nursery - Participation des parents / 543.461.00 Nursery - Subvention cantonale** : l'ouverture de la nurserie interviendra en août 2015, la structure pouvant accueillir jusqu'à dix nourrissons.
- **549.363.02 Subvention réseau mamans de jour** : la prévision s'appuie sur le budget communiqué.
- **570.352.00 Contribution Foyer Haut de Cry** : l'augmentation est due à la majoration des intérêts financiers en rapport avec l'agrandissement du Foyer.
- **580.366.00 Aide sociale / 580.451.00 Contributions du Canton et Région** : la part cantonale va augmenter de 13.5% ; par ailleurs les avances consenties par la Municipalité ont été majorées sur la base des dossiers en cours.
- **582.361.00 Fonds cantonal pour l'emploi** : la dépense budgétisée provient du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnel communiqué par le canton.
- **589.318.21 Frais programme d'intégration cantonal / 589.362.03 Programme d'intégration cantonal / 589.431.06 Participation privée programme d'intégration cantonal / 589.461.02 Subvention s/programmes d'intégration cantonal et cohabiter** : ces postes tiennent compte des activités organisées par la déléguée communale à l'intégration et de la part de traitement de la déléguée engagée au niveau du district.

6. Trafic

- **620.314.05 Déblaiement des neiges** : l'acquisition d'un véhicule multifonction (investissement 2015) rendra inutile la location d'une fraiseuse et engendrera par conséquent une diminution des dépenses.
- **620.314.10 Signalisation routière** : la mise en conformité de la signalisation routière est terminée.
- **620.362.04 Balayeuse intercommunale** : il s'agit des frais liés à la balayeuse acquise en commun avec la commune de Conthey en 2014.
- **622.312.00 Carburants / 622.315.00 Entretien des machines et véhicules** : ces augmentations s'expliquent par l'acquisition de nouveaux véhicules.

7. Protection & aménagement environnement

- **700.314.00 Frais d'exploitation du réseau / 700.362.05 Participation consortage de Motelon** : le budget reste identique à 2014 mais un deuxième compte a été ouvert par souci de clarification du plan comptable.
- **700.319.02 Réduction de l'impôt préalable** : il s'agit de la part de la TVA ne pouvant pas être portée en déduction de l'impôt dû à l'AFIC.

- **700.390.03 Intérêts service eau potable** : la différence s'explique par la diminution de la valeur résiduelle des immobilisations suite à l'application des amortissements.
- **701.312.00 Chauffage, eau et électricité** : une baisse est escomptée suite à la mise en service du réservoir de Péteille (turbine).
- **710.314.00 Entretien du réseau d'égouts** : le montant a été réadapté en fonction des dépenses effectuées en 2013.
- **710.380.00 Attributions aux financements spéciaux / 710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux** : la recette et la dépense enregistrées sont destinées à équilibrer les rubriques des comptes spéciaux concernées, à savoir celles portant le numéro 71. Elles peuvent dès lors varier significativement d'année en année.
- **710.434.00 Taxes annuelles égouts fixes / 710.490.02 Taxes internes égouts** : le montant est basé sur le nombre de ménages, qui est en augmentation.
- **720.315.00 Entretien des Moloks** : il est prévu de renouveler le couvercle de certains éléments.
- **720.380.00 Attributions aux financements spéciaux** : la dépense enregistrée est destinée à équilibrer la rubrique des comptes spéciaux concernée, à savoir celle portant le numéro 72. Elle peut dès lors varier significativement d'année en année.
- **720.434.00 Taxes annuelles enlèvement des ordures fixes / 720.434.04 Taxes annuelles enlèvement des ordures variables** : le montant est basé sur le nombre de ménages, qui est en augmentation.
- **720.434.10 Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A.** : la recette a été ajustée en fonction du montant perçu en 2013.
- **721.352.00 Usine de traitement des ordures** : le prix de la tonne traitée a baissé.
- **750.314.11 Revitalisation paysagère canaux / 750.461.15 Revitalisation paysagère canaux / 750.318.18 Projet environnemental / 750.461.04 Subvention cantonale s/projet environnemental** : contrairement à 2014, le Conseil municipal n'a pas prévu pour 2015 de nouvelle étape d'aménagement des talus des canaux. En revanche un projet environnemental sera proposé par le conseiller en charge.
- **790.351.00 Part cantonale autorisations de construire / 790.431.00 Autorisations de construire** : les montants ont été réadaptés en fonction des comptes 2013.

8. Economie publique

- **860.318.14 Audit Cité de l'Energie** : le label a été renouvelé en 2014 pour 4 ans.
- **860.365.09 Dédommagement Lizerne & Morge S.A.** : dans le cadre du turbinage de Péteille, ce montant doit être restitué à Lizerne & Morge S.A.
- **860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable** : la prévision 2015 est adaptée en fonction du nombre de demandes et de la tendance 2014.
- **860.366.10 Actions Cité de l'Energie** : il s'agit d'un catalogue de mesures établi lors du renouvellement du label.
- **860.435.04 Vente d'énergie** : estimation basée sur la production d'énergie aux Plantys (panneaux) et à Péteille (turbinage).

9. Finances et impôts

- **900.400.30 Impôt prélevé à la source** : la recette a été ajustée en fonction du montant perçu en 2013.
- **901.401.00 Impôt sur le bénéfice / 901.401.10 Impôt sur le capital** : les recettes d'impôts ont été estimées par notre responsable fiscal sur la base des dernières taxations et extrapolées en tenant compte des statistiques et indications fournies par l'Etat du Valais.
- **901.402.10 Impôt foncier bâtiments personnes morales** : la recette a été ajustée en fonction du montant perçu en 2013, le montant porté au budget 2014 ne tenant pas compte de la provision pour Lizerne & Morge S.A.
- **909.403.10 Prestations en capital** : la prévision a été réadaptée en fonction de la recette perçue en 2013.
- **909.409.00 Impôt sur immeubles bâtis** : la prévision a été réadaptée en fonction de la recette perçue en 2013.
- **920.444.00 Fonds de péréquation des ressources** : le montant prévu est communiqué par l'Etat du Valais.
- **940.318.10 Frais d'encaissements** : le montant est estimé par notre responsable fiscal sur la base de la tendance 2014.
- **940.321.00 Intérêts et frais comptes courants** : les consolidations de tranches liées aux investissements sont effectuées plus fréquemment donc la limite des comptes courants est moins sollicitée.
- **940.321.10 Intérêts rémunérateurs / 940.329.00 Intérêts rémunérateurs** : le plan comptable a été modifié et le montant adapté sur la base des dépenses de 2013.
- **940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme** : la Municipalité devra avoir recours à l'emprunt pour financer une majeure partie de ses investissements, d'où la hausse du montant des intérêts prévus.
- **940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses** : ce montant provient d'une estimation du responsable fiscal.
- **940.491.00 Intérêts imputés sur eau** : voir le commentaire du compte 700.390.03.
- **942.313.00 Produits de nettoyage (stock)** : il a été convenu avec le responsable des bâtiments de comptabiliser dorénavant les achats dans un compte groupé.
- **942.390.07 Taxes annuelles internes égouts** : le montant a été adapté en fonction des tarifs utilisés pour les entreprises.
- **942.423.08 Droit de superficie Amis du BB 13*** : ce montant est perçu en contrepartie de la concession du droit de superficie accordée au Brass Band 13*.
- **942.424.02 Bénéfice de liquidation terrain Rebord** : il s'agit de la part de bénéfice perçue par la commune de Vétroz lors de la vente du terrain. Cette somme sera versée en 2015 au Foyer Haut de Cry sous forme de subvention d'investissement en vue des travaux d'extension projetés.
- **942.490.03 Loyer interne structures de la petite enfance** : le montant a dû être réadapté avec l'installation des structures dans le nouveau bâtiment.